



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-septième réunion du Comité d'experts de la CEA

26 – 29 mars 2008

Quarante et unième session de la Commission

31 mars – 2 avril 2008



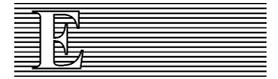
COMMISSION DE
L'UNION AFRICAINE

Troisième réunion du Comité d'experts

Troisième session de la CAMEF

**Première réunion annuelle conjointe de
la Conférence des ministres de l'économie et des finances
de l'UA et de la Conférence des ministres africains des
finances, de la planification et du développement
économique de la CEA**

Addis-Abeba



Distr.: Générale
E/ECA/COE/27/12b
AU/CAMEF/EXP/12b(III)
Date: 7 mars 2008

Français
Original: Anglais

**Aide pour le commerce: Progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative et rapport
sur le mandat confié à la Commission économique pour l'Afrique**

Introduction

L'Initiative dite «Aide pour le commerce» constitue l'un des principaux résultats axés sur le développement obtenus à ce jour dans le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les ministres africains du commerce ont joué un rôle de premier plan dans l'adoption de l'Initiative à la sixième Conférence ministérielle, tenue à Hong Kong en décembre 2005. À la quatrième session de la Conférence ordinaire qu'ils ont tenue à Nairobi en avril 2006, les ministres du commerce de l'Union africaine ont adopté une position africaine commune sur l'Initiative d'aide pour le commerce. Cette position a été transmise à l'Équipe spéciale chargée de l'aide pour le commerce de l'OMC qui en a intégré plusieurs éléments dans ses recommandations. Les ministres africains du commerce ont souligné l'importance de la collaboration et de la coopération avec leurs homologues d'autres ministères, en particulier les ministres des finances et du développement économique, pour la mise en œuvre opérationnelle de l'Initiative.

À sa quarantième session, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a accueilli favorablement l'Initiative d'aide pour le commerce et s'est félicitée que celle-ci soit axée sur le renforcement des capacités de production et des infrastructures de commerce des pays africains, et sur la recherche d'une solution aux coûts d'ajustement liés à la libéralisation du commerce. Les ministres ont entériné l'Initiative et l'ont considérée comme un élément essentiel du grand édifice du partenariat mondial pour le développement. Ils ont noté en conséquence qu'il importait d'accélérer, de toute urgence, les travaux relatifs à l'Initiative pour la rendre opérationnelle, tout en veillant à ce qu'elle bénéficie d'un financement adéquat sur une base prévisible.

Les ministres ont chargé la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de collaborer avec la Commission de l'Union africaine (UAC) et la Banque africaine de développement (BAD) en vue d'aider les gouvernements africains à mettre en œuvre cette Initiative. Le mandat ainsi confié à la CEA consistait notamment à aider les pays africains à définir de nouveaux mécanismes dans le cadre de programmes nationaux et régionaux d'aide pour le commerce qui leur permettraient de faire face aux problèmes d'ordre commercial avec lesquels le continent est aux prises. Au titre de ce mandat, les trois institutions devaient participer activement aux mécanismes de suivi et d'évaluation des programmes nationaux et régionaux.

Le présent document porte sur un examen des progrès accomplis jusqu'ici dans la mise en œuvre de l'Initiative d'aide pour le commerce. Il met l'accent sur le rôle joué par la CEA et ses partenaires pour faire avancer le programme de l'Initiative dans l'intérêt des pays africains. L'examen de l'Initiative aux niveaux régional et mondial constitue l'un des principaux éléments nouveaux intervenus en 2007. Avec l'appui du Gouvernement canadien (au Centre africain de politique commerciale), du Gouvernement danois et du Programme des Nations Unies pour le développement, la CEA - en collaboration avec l'OMC et la BAD - a réuni les ministres africains des finances et du commerce, le secteur privé, les communautés économiques régionales et les partenaires internationaux de développement pour définir les priorités du continent en matière d'aide pour le commerce.

Le rapport présente, en conclusion, le cadre stratégique que la CEA a défini s'agissant des activités en cours et futures relatives à la mise en œuvre et au suivi de l'Initiative.

Progrès accomplis en 2007 en ce qui concerne l'Initiative d'aide pour le commerce

Un certain nombre d'éléments très positifs sont intervenus en 2007 dans le cadre des efforts visant à faire de l'Initiative d'aide pour le commerce une réalité. Les progrès accomplis avaient trait surtout à la mise en œuvre opérationnelle de l'Initiative qui était considérée comme un facteur essentiel pour que ladite Initiative puisse jouer un rôle important dans l'action menée, afin que les réformes commerciales contribuent au développement aux niveaux mondial et régional. On trouvera dans la présente section un résumé des principaux éléments intervenus en 2007, le plus important étant l'examen de l'Initiative au niveau mondial qui a été précédé de trois réunions d'examen au niveau régional qui se sont tenues en Amérique latine, en Asie et en Afrique en septembre et octobre 2007.

La réunion d'examen de l'Initiative pour l'Afrique, qui a été organisée conjointement par la CEA, l'OMC et la BAD, s'est tenue à Dar es-Salam (Tanzanie), les 1^{er} et 2 octobre 2007. Les principaux objectifs de cette réunion étaient les suivants:

- (a) Souligner l'importance centrale du commerce pour la réalisation des objectifs de développement du continent;
- (b) Déterminer les principales priorités en matière de renforcement des capacités et de développement des échanges commerciaux;
- (c) Souligner l'importance des stratégies commerciales globales (tant régionales que nationales);
- (d) Mettre l'accent sur la nécessité d'assurer efficacement un financement accru;
- (e) Mobiliser l'engagement politique en faveur de la mise en œuvre de l'initiative.

Principales questions examinées et recommandations formulées à la réunion régionale d'examen de l'Initiative d'aide pour le commerce

La conférence de Dar es-Salam a été inédite en ce sens qu'elle a rassemblé des acteurs clefs – ministres africains du commerce et des finances, organismes donateurs, institutions financières internationales, organisations multilatérales et régionales et secteur privé – qui se sont penchés sur la question de la mobilisation de ressources accrues en vue de financer le renforcement des capacités et des infrastructures de commerce dans l'ensemble du continent. Les échanges qui ont eu lieu à cette occasion entre les décideurs africains, le secteur privé, les banques de développement régionales et les partenaires internationaux peuvent être résumées comme suit.

Premièrement, on s'accorde actuellement à penser que l'Initiative d'aide pour le commerce est importante pour l'Afrique. Les participants à la réunion régionale d'examen ont estimé que le continent avait besoin de cette Initiative pour soutenir la concurrence et prospérer sur les marchés mondiaux dans la mesure où elle aiderait les pays à diversifier leur économie et à régler le problème du coût des facteurs de production. La dimension régionale des programmes d'aide pour le commerce serait toutefois essentielle dans la

mesure où non seulement elle aiderait les pays africains à optimiser leurs processus d'intégration régionale mais elle permettrait parallèlement de réaliser des économies d'échelle grâce à des marchés plus vastes favorisant une plus grande compétitivité. Il faudrait, à cette fin, que les banques de développement élaborent de nouveaux instruments pour financer les stratégies régionales de promotion de la compétitivité qui, pour réussir, doivent aussi répondre aux besoins particuliers de chaque pays et reposer principalement sur le secteur privé.

Deuxièmement, il ressort clairement des exposés présentés par les communautés économiques régionales et des interventions des ministres africains que des initiatives importantes visant à promouvoir la compétitivité existent aux niveaux national et régional. Nombre des projets et programmes déjà recensés à ce titre sont axés sur le renforcement des capacités de production pour le commerce. L'une des questions importantes qui ont été soulevées au cours de la réunion régionale d'examen était la nécessité de remédier à l'absence de coordination des stratégies existantes. Il a été noté en particulier que les partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement avaient des programmes séparés et non coordonnés avec différents pays et groupes régionaux, et qu'il faudrait remédier à cette situation pour que les programmes au titre de l'Initiative d'aide pour le commerce puissent être intégrés harmonieusement aux stratégies existantes.

Troisièmement, il ressort de la réunion régionale d'examen que nombreux sont les domaines dans lesquels on a besoin de l'appui de l'Initiative d'aide pour le commerce, en particulier dans les communautés économiques régionales. Il importe donc de toute évidence d'établir un ordre de priorité mais il est tout aussi clair que les priorités des communautés économiques régionales se limitent actuellement à trois grands domaines essentiels, encore que l'ordre de priorité soit différent d'une communauté à l'autre. Par ailleurs, les stratégies existantes se trouvent à différents stades d'exécution et les problèmes de financement constituent un important obstacle. Les participants à la réunion régionale d'examen ont donc estimé que la mise en œuvre de l'Initiative en Afrique devait être axée concrètement sur les trois domaines suivants: infrastructures, facilitation du commerce et normes. Les ressources de l'Initiative qui seront consacrées à ces trois domaines contribueront à remédier au paradoxe caractérisant les produits africains qui sont compétitifs au départ de l'usine et de la ferme mais ne le sont pas sur les marchés mondiaux.

Quatrièmement, la mise en œuvre des stratégies favorisant la compétitivité ne pourra être couronnée de succès que si l'Initiative d'aide pour le commerce renforce également le capital humain sur le continent, ce qui devrait intervenir parallèlement à une participation accrue du secteur privé. C'est seulement ainsi que l'Initiative pourrait avoir un effet catalyseur pour le changement économique, en comblant le déficit de financement dans les secteurs stratégiques existants comme dans les nouveaux secteurs.

Enfin, une direction efficace à l'échelle nationale augmentera les chances de succès de l'Initiative, notamment en ce qui concerne les choix que les pays doivent opérer. Les décisions politiques claires qui sous-tendent le commerce et le développement en tant que notion sur laquelle l'avenir des pays peut être construit en constituent un

aspect pertinent. Un aspect secondaire est la nécessité d'asseoir le commerce et le développement sur le renforcement des capacités nationales et régionales, une fois que le choix politique aura été opéré, ce qui doit être énoncé clairement dans les plans nationaux de développement.

En résumé, les questions intersectorielles ci-après ont été mises en évidence lors de l'examen des mesures de mise en œuvre de l'Initiative d'aide pour le commerce en Afrique et il faudrait donc qu'elles soient intégrées dans les stratégies futures visant à permettre au continent d'enregistrer des résultats positifs:

(a) *Nécessité de renforcer le secteur privé*: La faiblesse du secteur privé en Afrique s'est avéré un obstacle majeur au succès de l'Initiative. Il est donc nécessaire de renforcer les ressources humaines de ce secteur. L'apprentissage entre collègues, l'échange de connaissances et la collecte de données sur les pratiques de référence sont autant de moyens pouvant permettre d'y parvenir.

(b) *Mobilisation des synergies et des atouts des partenariats public-privé*: Le développement des infrastructures constitue un secteur prioritaire dans lequel l'Initiative d'aide pour le commerce pourrait avoir des effets positifs immédiats et durables. Cela tient au fait que les infrastructures de la région, comparées à celles des autres régions du monde, sont dans un piètre état, ce qui réduit la compétitivité du commerce des pays africains. Le développement des infrastructures du continent exige donc d'énormes ressources financières, internes et externes, d'un volume plus élevé que l'appui qui pourrait provenir des sources traditionnelles telles que la Banque mondiale et l'Union européenne. À cet égard, il faudrait encourager le secteur privé à combler le déficit en matière de financement en établissant avec les gouvernements des partenariats entre les secteurs public et privé en vue de développer les infrastructures dont le continent a besoin, notamment les routes et les sources d'énergie. En fait, le secteur privé est un acteur à la fois au niveau de la demande et au niveau de l'offre en matière d'aide pour le commerce. Par ailleurs, les petites et moyennes entreprises du secteur privé en Afrique sont considérées comme des opérateurs essentiels car ce sont elles qui souffrent le plus des coûts commerciaux directs et indirects. Les mesures prises dans le cadre de l'Initiative doivent, par conséquent, viser à renforcer la compétitivité des entreprises de ce secteur. On s'accorde donc à penser que les partenariats public-privé ont un rôle important à jouer dans le succès de l'initiative d'aide pour le commerce en Afrique.

(c) *Intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement, notamment les stratégies de lutte contre la pauvreté*: Compte tenu du rôle du commerce en tant que moteur de la croissance économique d'un pays, il importe de promouvoir au niveau national l'intégration du commerce dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement. Pour parvenir à réduire sensiblement la pauvreté, il faudrait apporter des améliorations aux infrastructures de commerce. Parallèlement, il importe de diversifier les économies des pays africains en mettant l'accent sur les produits de grande valeur. Pour assurer une diversification efficace, il est nécessaire de mettre en place en Afrique, aux niveaux national, régional et continental, des stratégies et politiques d'industrialisation efficaces dans lesquelles il faudrait intégrer les échanges commerciaux.

(d) *Mobilisation des banques régionales de développement*: Il faudrait exploiter le potentiel qu'ont les banques régionales de développement de combler les déficits de financement. Toutefois, ces institutions ne pourront jouer ce rôle que si leur base de ressources est renforcée. À titre de stratégie à moyen et long terme pour assurer la poursuite du financement des projets exécutés dans le cadre de l'Initiative, les pays africains sont encouragés à investir davantage dans les banques régionales et à promouvoir l'investissement de capitaux privés dans ces institutions. Les banques régionales de développement pourraient alors être en mesure d'investir dans le développement des infrastructures en Afrique.

(e) *Établissement d'un ordre de priorité des interventions au titre de l'Initiative*: L'une des principales recommandations de la réunion régionale d'examen porte sur la nécessité d'établir un ordre de priorité. Les problèmes que posent la faiblesse ainsi que l'entretien des infrastructures constituent, comme on l'a indiqué plus haut, l'une des priorités auxquelles il faudrait s'attaquer immédiatement dans le cadre de l'Initiative. L'autre obstacle important à la compétitivité du secteur privé, auquel il convient de s'attaquer en priorité dans le cadre de l'Initiative, est la question de la facilitation du commerce, y compris aux frontières. Pour les deux priorités susmentionnées, l'intégration régionale – en d'autres termes, la dimension régionale – est un facteur essentiel pour accroître la compétitivité. Le renforcement des capacités des communautés économiques régionales est, de ce fait, apparu comme un domaine prioritaire pour la mise en œuvre de l'Initiative en Afrique.

(f) *Maximisation des résultats par l'adoption d'approches régionales*: Les résultats obtenus dans le cadre de l'Initiative seront optimaux si les initiatives déjà en cours visant à approfondir l'intégration régionale sont mises en œuvre grâce à l'exécution des projets et programmes. Autrement dit, la dimension régionale est un facteur essentiel pour le renforcement de la compétitivité. Il est donc d'autant plus urgent de renforcer les capacités des communautés économiques régionales dans le cadre des mesures visant à assurer le succès de l'Initiative en Afrique.

(g) *Renforcement des partenariats de donateurs*: Les pays donateurs – y compris des pays non membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) tels que le Brésil et la Chine – ont réaffirmé leur engagement en faveur du développement de l'Afrique. Ils ont souligné leur attachement à l'Initiative d'aide pour le commerce, tout en reconnaissant que celle-ci ne saurait être considérée comme un moyen d'éviter de mener à bien la série de négociations de Doha, notamment en ce qui concerne un meilleur accès des pays en développement aux marchés. Les donateurs sont également convenus de la nécessité de rester attachés à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Les résultats de la réunion régionale d'examen, présentés sous forme de recommandations concrètes, ont alimenté la réunion mondiale d'examen qui s'est tenue à Genève en novembre 2007. Ces recommandations sont notamment les suivantes:

(a) *Appropriation de la compréhension et de la mise en œuvre de l'Initiative d'aide pour le commerce, sur une base élargie:* La CEA et la BAD, en collaboration avec l'OMC, devraient continuer de jouer un rôle dynamique en matière de sensibilisation à l'Initiative et de mise en œuvre de celle-ci. Cela permettra de faire en sorte que tous les acteurs participent à la mise en œuvre de l'Initiative et que les caractéristiques propres à chaque pays et sous-région du continent ne soient pas perdues de vue.

(b) *Inventaire des problèmes liés au commerce en Afrique pouvant bénéficier de l'aide pour le commerce:* Les problèmes qui se posent dans le domaine du commerce en Afrique sont bien connus mais il est nécessaire de passer à une étape supérieure et d'achever l'évaluation des besoins que les communautés économiques régionales ont commencée avant la conférence de Dar es-Salam. Il faudra procéder de même au niveau des pays; des mesures s'imposent donc dans ce sens au niveau national. À cet égard, il importe de déterminer au cours de huit prochains mois les principaux goulets d'étranglement structurels ou obstacles majeurs au niveau régional, en se fondant sur les études et évaluations déjà réalisées.

(c) *Plan d'action de l'Initiative d'aide pour le commerce en Afrique:* La Conférence de Dar es-Salam a permis d'établir que les communautés économiques régionales ont effectivement quelques projets et programmes qui entrent dans le champ d'application de l'Initiative. Les programmes et projets en question doivent être examinés à la lumière des orientations du continent en matière de commerce et d'intégration. Cela permettra de disposer d'une plate-forme pour l'élaboration d'un plan d'action à moyen et à long terme en matière d'aide pour le commerce en Afrique.

(d) *Réseau africain d'aide pour le commerce:* Il ressort de la réunion d'examen régionale que le renforcement des capacités est déjà en cours mais celui-ci doit être accéléré dans le cadre de l'Initiative. Des activités sont actuellement menées aux niveaux national et régional, auxquelles ne participent pas pleinement des acteurs importants tels que le secteur privé. Les synergies qui pourraient découler d'une approche régionale ne sont pas non plus exploitées, les donateurs qui interviennent au niveau national n'ayant pas nécessairement à l'esprit les avantages régionaux. Il importe donc de créer un réseau régional d'aide pour le commerce qui viserait à maximiser les avantages d'une optique régionale. Ce réseau devrait regrouper les principaux donateurs, les pays bénéficiaires et les communautés économiques régionales. Les organismes internationaux et régionaux devraient participer à la planification et à la mise en place du réseau, les banques régionales de développement jouant un rôle catalyseur à cet égard.

(e) *Élaboration de plans nationaux et régionaux:* L'inventaire des obstacles au commerce aux niveaux sous-régional et national et l'établissement d'un plan d'action en matière d'aide pour le commerce en Afrique devrait naturellement conduire à l'étape suivante, à savoir l'élaboration de plans nationaux et régionaux – tenant compte des priorités des pays – pour donner suite aux priorités. Cette étape devrait s'achever dans un délai d'un an, de sorte que l'on dispose d'un ensemble complet de propositions qui serviraient de guide à la mise en œuvre de l'Initiative en tenant compte du plan africain à long terme et des priorités régionales et nationales.

(f) *Rapport de situation à l'automne 2008*: Pour maintenir l'élan et faire en sorte que les avantages des réformes – en cours ou nouvelles - dans le domaine du commerce soient exploitées, il conviendra de faire le point au niveau régional à l'automne 2008. La CEA et la BAD sont chargées de rendre compte périodiquement de l'Initiative.

Stratégie de la CEA pour l'Initiative d'aide pour le commerce en Afrique

Compte tenu des progrès accomplis en 2007, il convient de prendre des mesures pour continuer de faire avancer le processus d'aide pour le commerce en Afrique. La CEA juge nécessaire de définir, dans le cadre des mesures visant à poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative en Afrique, des «groupes d'activités» précis, sur la base des grandes priorités que les pays africains ont arrêtées au cours de la réunion d'examen régionale de l'Initiative tenue à Dar es-Salam, qui ont été par la suite entérinées lors de la réunion mondiale d'examen. Ces groupes d'activités sont notamment les suivants:

- (a) Renforcement des capacités en matière de commerce, axé sur des questions telles que l'intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement, la formulation des politiques commerciales, la promotion des partenariats public-privé et le développement du secteur privé;
- (b) Développement des infrastructures;
- (c) Facilitation du commerce, axée sur les principaux aspects de la facilitation du commerce en Afrique;
- (d) Normes du commerce international;
- (e) Suivi et évaluation (qui est une question intersectorielle).

La CEA a donc défini les rôles ci-après, en tant que moyens de faire progresser le programme de l'Initiative et la mise en œuvre des recommandations des pays africains:

(a) Coordination: Travaillant en étroite collaboration avec l'OMC, la BAD et la Commission de l'Union africaine (CUA), la CEA s'emploiera à montrer la voie pour la coordination générale des activités de tous les organismes d'exécution et la coopération entre ceux-ci. C'est grâce à cette coordination qu'elle espère, ensemble avec la BAD, aider à mettre en place le «Réseau africain d'aide pour le commerce», dont la création est envisagée et dont feraient partie des pays, des donateurs, des organismes régionaux et multilatéraux et des représentants du secteur privé, qui aurait pour mission d'aider les pays et les sous-régions à définir les priorités, à formuler des plans d'action, à mobiliser des ressources et à assurer le suivi et l'évaluation des progrès accomplis.

(b) Renforcement des capacités en matière de commerce: Compte tenu de sa grande expérience dans ce domaine, la CEA est en mesure de prendre l'initiative pour ce qui est du renforcement des capacités en matière de commerce. Mais plus important encore, son principal objectif sera d'encourager les pays et les communautés économiques

régionales à déterminer les priorités en ce qui concerne les goulets d'étranglement structurels ou obstacles majeurs au commerce non seulement au niveau national mais aussi et surtout au niveau régional, en se fondant sur les études et évaluations déjà réalisées. Elle encouragera également les pays et les sous-régions à élaborer des plans d'action d'aide pour le commerce, qui tiendront compte des priorités nationales, pour donner suite aux grandes priorités définies au cours de l'examen, notamment la détermination des acteurs et des activités, la définition des besoins de financement et l'établissement d'un calendrier de mise en œuvre.

(c) Suivi et évaluation: La CEA et l'OCDE collaborent déjà à l'établissement de rapports sur l'obligation redditionnelle mutuelle en Afrique en ce qui concerne les flux de l'aide. La Commission a donc déjà une expérience cruciale sur laquelle elle peut fonder le suivi et l'évaluation de l'Initiative. À cet égard, ensemble avec la BAD et en collaboration avec la CUA, elle envisage d'établir le rapport d'activité pour la région et aussi d'organiser une conférence pour faire le point en 2008.

(d) Infrastructures et facilitation du commerce: Bien que les pays africains aient reconnu l'importance de la facilitation du commerce et des gains qui pourraient en découler, comme il ressort des nombreux accords signés sur les plans bilatéral, sous-régional et régional ainsi que des efforts accomplis au niveau national, la plupart des initiatives en la matière n'ont jusqu'à présent donné que très peu de résultats positifs. Cela tient essentiellement à plusieurs facteurs tels que le non-respect des accords, le faible taux d'exécution des programmes, l'absence de coordination entre les pays et entre les différents organismes opérant dans les pays, le manque de compétence de la main-d'œuvre et surtout l'absence d'une approche multisectorielle à la facilitation du commerce.

Les conséquences de cet état de chose sont notamment les suivantes: Persistance des coûts élevés des transports et des communications; frais élevés et retards aux nombreux barrages routiers; longs retards dans les procédures administratives et douanières aux ports et aux postes-frontières; inefficacité des mécanismes internationaux de paiement et d'assurance opérant sur le continent. Autant de facteurs qui freinent les opérations commerciales, expliquent les résultats extrêmement décevants du continent dans le domaine du commerce international et compromettent l'intégration des économies africaines dans l'économie mondiale.

Si certains pays ont accompli des progrès, les administrations douanières sont encore généralement caractérisées par des règles excessives en matière de documentation; des procédures dépassées; le manque d'automatisation et une faible utilisation des technologies de l'information; l'absence de transparence, de prévisibilité et de cohérence; ainsi que le manque de coopération avec les autres organismes publics. Il en résulte un énorme gaspillage de temps et d'argent. Les retards à la douane qui peuvent aller de 10 à plus de 30 jours sont très courants dans la région. Attendre jusqu'à 24 heures pour passer la frontière semble être la norme plutôt que l'exception en Afrique. Les services de télécommunication sont inadéquats, inefficaces, sujets à de fréquentes interruptions, ils sont très chers en Afrique par rapport au reste du monde.

Ces problèmes sont aggravés par des mécanismes de paiement et de crédit inefficaces et par les difficultés à respecter la multiplicité des normes commerciales internationales introduites par les pays développés.

Dans le cadre des mesures concrètes de mise en œuvre de l'Initiative d'aide pour le commerce dans ce domaine, la CEA tirera parti de sa vaste expérience en matière d'infrastructure et de facilitation du commerce pour prendre les mesures suivantes:

- (a) Créer des comités et forums nationaux et régionaux de facilitation du commerce;
- (b) Préparer un plan stratégique de sensibilisation à la facilitation du commerce;
- (c) Mettre en place un centre de compétence régional pour accroître l'efficacité de la documentation du commerce;
- (d) Appuyer la mise en place de postes frontière communs;
- (e) Promouvoir la mise en œuvre de l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) relative au développement des infrastructures;
- (f) Examiner la cohérence entre le Programme d'action d'Almaty et d'autres programmes relatifs aux transports, tels que le Programme de politiques de transport en Afrique subsaharienne.

(e) **Normes du commerce international:** Comme il ressort des débats menés au cours de la réunion régionale d'examen, les pays africains craignent de ne pas pouvoir respecter la multitude de normes et réglementations techniques régissant l'admissibilité des biens importés en certains marchés. En principe, ces normes visent à faire en sorte que les produits en question répondent à des critères minimaux, quelle que soit leur origine. Ces critères peuvent viser la sécurité des consommateurs (par exemple ce concernant les produits alimentaires) ou la protection de l'environnement (par exemple ce concernant les produits manufacturés), ou encore d'autres caractéristiques relatives à la qualité. À ce titre, les normes serviraient à assurer à la société dans son ensemble un niveau suffisant de «bien public» qui, autrement, ne le serait pas. Pourtant, on fait souvent valoir que les pays industrialisés ont tendance à substituer les normes et réglementations aux restrictions tarifaires et aux restrictions sur le volume des importations. Autrement dit, si le processus de libéralisation du commerce exige la levée de la plupart des barrières traditionnelles aux échanges commerciaux, les pays développés continuent de protéger certains secteurs en utilisant les normes pour faire obstacle aux importations en provenance des pays en développement aux coûts de production plus faibles.

Les normes et réglementations imposent certainement des coûts de production plus élevés aux entreprises cherchant à exporter des pays en développement. Cela tient à la fois aux décalages d'ordre technologique et préférentiel vis-à-vis des pays industrialisés. Du fait des progrès qui ne cessent d'être enregistrés en matière de connaissances scientifiques sur les risques sanitaires et environnementaux, ces normes ont tendance à changer fréquemment et à devenir, au fil du temps, de plus en plus rigoureuses. Elles réduisent donc ainsi, de toute évidence, l'accès des pays en développement aux marchés internationaux des produits.

La multiplicité des normes régissant les produits agricoles imposées par l'Union européenne constitue un sujet de préoccupation particulière, tout comme l'approche unilatérale adoptée pour l'établissement de ces normes qui ne sont souvent pas conformes aux normes correspondantes de l'OMC. La forte dépendance des exportations africaines à l'égard des marchés européens les rend plus susceptibles aux réformes réglementaires européennes.

Dans le cadre de la contribution de la CEA aux activités menées dans ce domaine au titre de l'Initiative d'aide pour le commerce, il est proposé d'entreprendre des études visant à:

- (a) Examiner les centres africains de certification;
- (b) Mettre les normes de l'Union européenne en conformité avec les règles de l'OMC;
- (c) Établir des liens entre les mesures de protection de l'environnement et les barrières commerciales et déterminer les produits pour lesquels les pays africains sont les plus vulnérables.